

## COMMUNE DE SAINT JUST

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, Mme Catherine FLAMAND, Mme Renée ANDRE, Daniel CROISY, M. Pascal PERREAUD, M Gabriel SUCHET, M Luc ALLEMAND

Absente : Mme Fabienne CONVERT.

Excusée : Mme Mathilde MIGNOT,

Le compte rendu du 29 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Un document budgétaire concernant la baisse des dotations de l'Etat et l'épargne brut de la commune, qui n'avait pas été transmis le 29 mars, est remis aux élus.

#### **POTEAUX INCENDIE**

Le Maire présente le dossier

Le SDIS n'assure plus le contrôle systématique des poteaux incendie. La défense incendie reste de la pleine responsabilité du maire. Avant la réunion cantonale à Ceyzériat avec CA3B et le SDIS, le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe, afin de signer avec le SDIS une convention payante.

Un nouveau poteau incendie (☉ 100, et débit de 60 m<sup>3</sup>/h pendant 2h), sera implanté Chemin des Grandes Teppes, pour la mise aux normes de la protection incendie. Suite à consultation, la société SOMEK a été retenue pour 5 318.88 € TTC.

#### **DEPLOIEMENT COMPTEUR LINKY**

Catherine FLAMAND présente le dossier

Le déploiement du compteur LINKY aura lieu cette année sur la commune, à partir d'août. Les installations seront réalisées uniquement par ENEDIS, gratuitement, sur avis de passage par courrier personnalisé un mois à l'avance et prise de rendez-vous. Ces dispositions sont contenues dans la loi qui rend le compteur LINKY obligatoire. Tous les abonnements de moins de 36 kWh sur maison individuelle sont concernés, ainsi que les bâtiments communaux. Le référent communal sera Matteo RIGNANESE.

La polémique sur ces compteurs provient essentiellement de l'utilisation des données par le sous-traitant d'ERDF, DIRECT-ENERGIE, qui a été rappelé à l'ordre par la CNIL.

L'interlocuteur ENEDIS propose de rencontrer le Conseil Municipal, la réunion est fixée au jeudi 14 juin à 19 h 30.

#### **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE :**

La commission communale doit concrétiser ses propositions sur plan avant la réunion du 29 mai afin de finaliser avec le CAUE, l'esquisse de l'aménagement souhaité, validé par le Conseil Municipal.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Après visite sur les lieux, le Conseil Municipal constate les effets satisfaisants de la mise en place du dispositif d'extinction de l'éclairage public sur un côté de la RD 979 (côté droit en venant de Bourg en Bresse). Il donne son accord pour sa mise en place définitive. Monsieur Suchet conseiller, prendra contact avec le SIEA, à cet effet.

#### **PARTICIPATION CITOYENNE :**

20 référents ont transmis leurs coordonnées en mairie. La réunion pour la signature de la convention en présence du Préfet, du Procureur de la République et du Colonel responsable du secteur Gendarmerie de Bourg en Bresse, n'a pas encore été programmée. Les panneaux de signalisation correspondant sont commandés.

Catherine FLAMAND, appelée par des obligations personnelles quitte la réunion.

## **URBANISME**

Une DP concernant une clôture, sur terrain privé soumis à servitude, a été acceptée avec prescription.

Une DP concernant un portail dont le schéma d'implantation ne correspondait pas au règlement du lotissement des pommiers a été refusée.

## **REHABILITATION DU ROSEPOMMIER :**

Monsieur Rignanese donne compte-rendu de la dernière réunion de chantier, les travaux de désamiantage sont en cours. Le chantier est fermé au public par des barrières de sécurité.

## **WC PMR AU STADE**

Matteo RIGNANESE présente le dossier.

Après consultation, lot N° 1 maçonnerie, a été retenue l'entreprise ART et RENOVATION, pour 10 104 € TTC

Lot N° 2 plomberie, a été retenu l'entreprise CLERE pour 1240.25 € TTC.

L'électricité sera confiée à l'entreprise CHICHOUX pour 547.20 € TTC.

Le coût final sera de 11 891.45 € TTC, sachant qu'un crédit de 15 000 € a été inscrit au budget, pour ces travaux. Monsieur Rignanese prendra contact avec les entreprises retenues, pour arrêter les dates de réalisation des travaux.

Catherine CARON, appelée par des obligations associatives quitte la réunion.

## **ECOLE**

Le nouveau lave-vaisselle a été installé à la cantine. Un rétroprojecteur a été acheté.

La projection du nombre des repas pour la cantine scolaire, correspond aux prévisions du marché avec RPC (6 600 repas par année scolaire).

Audrey MARIE a réalisé, en concertation avec le directeur d'école, une projection des effectifs pour la rentrée scolaire de septembre. 4 demandes de dérogations ont été déposées en mairie, et seront accordées. Le règlement du service périscolaire sera donné aux familles concernées.

## **INFORMATIONS**

- **VOIRIE** : le Maire fait le point sur les travaux réalisés fin avril : chemin des plans, cheminement piétons allée des Eglantines, au stade : cheminement, stationnement PMR et jeux de boules. Les travaux préparatoires sur l'Allée des Mûres, allée du Cerisier, allée des Eglantines. Le Chemin de l'école et le Chemin des Fougères seront réalisés le mercredi 24 mai. Un devis de 16 994 € TTC a été établi par EUROVIA pour réfection du cheminement piéton en béton désactivé devant la mairie. Le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité. L'accès au plan d'eau sera réaménagé. 1 633 € pour l'accès PMR, 1 305 € pour le busage du fossé.
- L'ONF sera consulté pour constater si les racines du peuplier risquent de colmater les drains existants et l'alimentation en eau de l'étang. Des panneaux « baignade interdite » seront posés en remplacement de ceux existant qui sont devenus peu lisibles.
- **La commune de La Faute sur Mer**, remercie la commune de Saint Just, de son intervention. Grâce à la mobilisation des communes, la société d'assurance a réagi.
- Le jardin de la mairie pourra être loué. Monsieur Rignanese prendra en charge ce dossier.
- **CA3B** l'intercommunalité a inclus l'option « desserte régulière de la commune de Saint Just » dans la consultation de délégation du Service Public Transport. Une convention avec EPAVE-SERVICE a été passée par **CA3B** pour l'enlèvement des épaves automobiles. L'entrée de la Plaine Tonique sera gratuite pour les habitants de CA3B sur présentation d'une carte nominative à demander à la cité administrative de Montrevel-en-Bresse. Un arrêté de signature est pris, pour le service ADS, en raison du changement du DGS de la CA3b.
- Le résultat de la consultation sur le nom des habitants de l'Ain sera rendu public le 24 juin.
- Journée de l'Europe le 09 mai.
- **RD 117 A** : Les voies communales de Saint Just ne sont pas concernées par les déviations mises en place, suite à la reprise des travaux de la Rode Sud Est par le Département.
- Le 8 mai à 11 h 15 aura lieu la cérémonie de la commémoration de l'armistice de 1945, au monument aux morts. La Journée de Souvenir aux Déportés et Victimes de guerre a lieu le dimanche 29 avril.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 29 mai 2018 à 20 h.